

# Assemblée générale de l'ASA-Valais

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Mardi 23.05.2023  
AU MARTIGNY BOUTIQUE-HÔTEL  
1920 MARTIGNY

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASA-VALAIS**  
**DU MARDI 23 MAI 2023**  
**AU MARTIGNY BOUTIQUE-HÔTEL – 1920 MARTIGNY**

*Ordre du jour*

1. Accueil de la Présidente
2. Approbation du PV de l'AG 2022
3. Rapport d'activité 2022
4. Comptes 2022 et rapport des vérificateurs
5. Approbation des rapports et décharge au comité
6. Budget 2024
7. Approbation du budget 2024
8. Démissions–nominations – élections de membres du comité
9. Divers

<b>1. ACCUEIL</b>
-------------------

La Présidente, Mme Caroline Monnet, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Au vu des nouveaux défis qui attendent l'ASA-Valais, recrutement d'encadrant-es notamment, le comité mettra l'accent en 2023 sur la communication pour faire mieux connaître l'association et ses prestations.

Elle remercie Mme Sandra Sciboz, Directrice, pour l'excellente collaboration et remercie également les collaborateurs-trices et encadrant-es toujours motivé-es qui ont effectué un travail formidable tout au long de cette année particulière.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est approuvé sans modification.

<b>2. ACCEPTATION DU PV DE L'AG 2022</b>
--

Le PV de l'AG 2022 ne soulève ni remarque, ni question particulière.

Il est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

La Présidente remercie Mme Ariane Zanolli pour la tenue de ce PV et passe la parole à la Directrice.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Mme Sciboz, donne un brief de l'Association dont les détails figurent dans le rapport d'activités 2022. Des exemplaires du rapport d'activités étaient à disposition à l'entrée de la salle. Le RA 2022 peut également être consulté sur notre site internet :

[https://asavalais.ch/wp-content/uploads/2023/05/Rapport\\_activites\\_2022-final\\_light.pdf](https://asavalais.ch/wp-content/uploads/2023/05/Rapport_activites_2022-final_light.pdf)

En 2022, la persistance des mesures liées à la pandémie de Covid a continué d'avoir un impact sur la participation à nos prestations, tant de la part de nos membres que de nos encadrant-es. Cela s'est accompagné de lourdeurs administratives, freinant ainsi notre activité. Force est de constater aujourd'hui que l'on nous en demande toujours plus, et que la partie administrative – malgré les outils modernes et performants que nous avons à disposition – s'en trouve de plus en plus challengée : nous devons – pour le bien de nos bénéficiaires et assurer la pérennité de notre association – « faire plus » à tel point que nous pourrions très bien nous définir dans la fameuse phrase - devenue culte - « agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Car en effet, c'est une gageure que de tenter d'atteindre la perfection, mais une chose est certaine : toute l'équipe à l'ASA-Valais fait de son mieux pour satisfaire à toutes les demandes. Il est fait allusion ici aussi bien à des objectifs contractuels, qu'à des prestations qui sont précisément définies et qui requièrent une attention particulière, tout en gardant toujours en ligne de mire nos membres et notre mission qui est de proposer, chaque année, des activités variées et nouvelles, ouvertes au plus grand nombre et adaptées à tous.

Qui est l'ASA-Valais finalement ? C'est une association qui effectue un travail d'équipe formidable et que je me dois de relever. Une équipe de bureau, mais également de terrain, tous soudés grâce aux valeurs qui nous animent mais surtout grâce à nos membres participants qui nous apportent tant. Et nous pouvons le constater après chaque séjour, chaque camp, chaque activité au travers des photos et retours qui nous sont partagés.

En chiffres, l'ASA-Valais représente presque 15 EPT, dont 60% (130 personnes au total) pour l'encadrement et l'enseignement, 25% de personnel de bureau dédié à l'organisation et la gestion administrative des cours et séjours, et 15% dédié à la Pension La Forêt pour l'accueil des séjours et camps, mais également pour la préparation des repas de la cantine scolaire de Vercorin. L'ASA-Valais c'est également 233 personnes bénéficiaires qui participent régulièrement à nos activités.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

En termes d'objectifs, en 2022, nous avons atteint un peu plus de 85% de nos cibles (contre 65% en 2021). Nous revenons petit à petit à une certaine normalité.

Nous avons eu de magnifiques moments en 2022, quelques temps forts à noter qui sont une vraie réjouissance pour nous tous. La Troupe de danse inclusive « Qui suis-je ? » s'est par exemple produite de nombreuses fois, la Troupe de théâtre l'Evadé a tourné dans un film présenté récemment à Cannes et qui a bénéficié d'articles dans les médias suisses, les concerts de la chorale du Chœur du Cœur ou encore les camps d'été.

### **Nouveauté : la certification Zewo**

La certification Zewo a été lancée en 2022 et porte le slogan « Zewo, votre don entre de bonnes mains ». Cette certification engage principalement la comptabilité et certifie que les dons faits à l'ASA-Valais sont des dons comptables et que l'association gère de manière consciencieuse et appropriée les fonds qui lui sont confiés.

Mme Sciboz remercie de tout cœur toute l'équipe administrative de l'ASA-Valais. Une équipe qui a su s'adapter et a dû faire face à différentes contraintes. M. Benoît Roten, coordinateur des cours et séjours qui a pris avec brio ses fonctions début mai 2022, avec le soutien de Mme Nafije Ibraimi, qui a été en arrêt maladie longue durée puis en congé maternité, ce qui a généré un manque d'effectif au sein du secteur prestations. Afin d'y pallier, Mme Ariane Zanoli a accepté de reprendre le flambeau du jour au lendemain, avec détermination et efficacité ; sa charge administrative liée à la Direction n'a pas été remplacée. Je remercie également vivement l'équipe RH et Comptabilité, avec Mme Nadine Cordonier-Zermatten sur qui l'on peut toujours compter, ainsi que Mme Anne-Julie Fardel qui est toujours présente et relève actuellement le défi d'obtention du brevet fédéral de finance et comptabilité.

Des remerciements vont également à M Gregory Pittet, cuisinier de la Pension La Forêt, au personnel de la Pension, aux enseignant·es et encadrant·es pour leur travail de terrain, à tous nos membres et participant·es, ainsi qu'au comité de l'ASA-Valais et à sa Présidente.

Mme Sciboz passe ensuite à la présentation des prestations proposées par l'ASA-Valais (camps, séjours, sorties...) et dont le descriptif figure également dans le rapport d'activités 2022. Pour plus d'informations il est également possible de se référer au programme des activités. Brièvement sur les cours et la formation continue, en 2022, l'ASA-Valais a présenté 63 cours destinés aux adultes et adolescent·es, 55 séjours et camps et 13 activités (sorties à la journée).

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

Pour terminer, Mme Sciboz aborde le sujet de la Pension La Forêt, qui a atteint 3'425 nuitées en 2022 (contre 2'269 nuitées en 2021) pour un objectif de 3'900 nuitées. 65 groupes au total dont 27 groupes externes s'y sont rendus en 2022.

Les perspectives 2023 se présentent sous de meilleurs auspices, avec un bémol toutefois : le recrutement d'encadrant·es pour nos activités. En effet, malgré tous les efforts déployés nous craignons d'avoir à annuler des activités ou des participations par manque de personnel encadrant. Tous les milieux (associations, institutions, etc.) sont actuellement touchés par la pénurie de personnel, et c'est également le cas chez nous. Nous allons fournir tous les efforts nécessaires afin de remédier à cette problématique.

Quelques points positifs sont également à relever : de nombreux projets artistiques auront lieu cette année et nous prévoyons, entre autres, de mettre en place des modules de formations pour les équipes de terrain comme nous l'avions déjà fait en 2019.

#### **Augmentation de l'activité au niveau de la communication en 2023**

L'objectif de 2023 est de mettre l'accent sur la communication au travers de notre site internet, nos pages Facebook et Instagram alimentées régulièrement, mais également une newsletter, et pourquoi pas à terme les médias pour mettre en avant les activités de l'ASA-Valais.

Des remerciements vont à l'Assemblée pour son attention et la parole est donnée à Nadine Cordonier-Zermatten pour la lecture des comptes 2022.

#### **4. COMPTES 2022 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Des exemplaires détaillés des comptes 2022 étaient à disposition à l'entrée de la salle pour les personnes désireuses de les consulter.

Mme Nadine Cordonier-Zermatten, responsable administrative et comptable, explique que la comptabilité et la présentation des états financiers ont été adaptées afin de répondre aux nouvelles directives comptables de l'Etat du Valais, aux recommandations de notre faîtière, le Réseau Romand ASA, ainsi qu'aux normes Swiss Gaap RPC 21 exigées pour l'obtention de la certification Zewo. Ce label devrait nous être accordé au cours de l'année 2023.

Les comptes sont présentés à l'AG sous forme de graphiques et commentés.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

## Résultat

L'exploitation de l'ASA-Valais et celle de la Pension La Forêt bouclent par un bénéfice de CHF 29'089 → CHF 27'479 pour l'ASA-Valais et un bénéfice de CHF 1'610 pour la Pension La Forêt.

## Bilan

Le total des actifs et passifs s'élève à CHF 1'258'148 contre CHF 1'158'498 en 2021, soit une hausse de CHF 99'650 francs.

Mme Cordonier-Zermatten souligne également l'augmentation du flux de trésorerie de CHF 100'197 par rapport à 2021.

Il faut relever l'augmentation de 161'815 du fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023. L'objectif a été de clarifier le traitement comptable induit par les résultats financiers des activités dans le cadre de l'art. 74 LAI, dénommé contributions de couverture 4 (CC4 positive). L'excédent est à usage captif et sert à compenser des fluctuations négatives (découverts), au bouclage d'un contrat cadre échu ou est restitué si le contrat passé en vertu de l'art. 74 est résilié ou non reconduit.

L'excédent de couverture (CC4), alloué à un contrat cadre, correspond à l'écart entre les contributions annuelles de couverture de l'exploitation selon art. 74 LAI et les coûts totaux de chaque catégorie de prestation selon la comptabilité analytique. La CC4 ne doit être ni distribuée ni affectée à d'autres fins. La CC4 est à comptabiliser au plus tard l'année suivante par le transfert de l'écart dans un fonds de fluctuation séparé affecté à l'exploitation art. 74.

Les montants suivants ont été alloués à ce fonds :

CHF 93'847 relatifs à l'excédent CC4 2022

CHF 204'563 concernant des prestations non réalisées en 2021 qui étaient comptabilisées dans le compte provision OFAS. Celui-ci a été dissous conformément aux instructions de la fiduciaire du Réseau Romand ASA.

Ce compte a été débité des différences entre les estimations de subvention sur les prestations non réalisées en 2020 et 2021 et les CC4 du rapport OFAS pour ces années de référence, soit CHF 136'595.

## Charges

Les charges 2022 s'élèvent à CHF 1'540'618 et se répartissent de la manière suivante :

Près de la moitié, soit 40% concernent les coûts des activités (séjours, cours annuels, cours d'un jour et événements (CHF 608'078.--)

26% les coûts du personnel (CHF 406'668.--)

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

16% les charges d'exploitation de la Pension La Forêt (CHF 246'582.--)  
13% les charges exceptionnelles et hors exploitation  
2% les frais de bureau et administration  
2% les immobilisations, investissements, énergie et eau  
0.25% les amortissements  
0.26% les autres charges d'exploitation  
0.03% les charges financières.

Nadine Cordonier-Zermatten informe que la part consacrée à l'administration ne devrait pas dépasser 25%. L'ASA-Valais est en-dessous de ce plafond. Chaque année, nous procéderons à cette évaluation des charges administratives et d'obtention de financement qui sera transmise au ZEWO.

### Variations des charges 2021-2022

Par rapport à l'exercice 2021, l'on peut noter une augmentation générale des charges de 32% (CHF 375'264). Il faut relativiser ce chiffre car en 2021 des activités ont dû être annulées pour cause de Covid-19 ce qui a, bien entendu, eu un impact sur les charges.

Les coûts des activités ont augmenté de CHF 84'396, soit 16%.  
Ce chiffre est en corrélation avec l'augmentation du nombre d'activités par rapport à 2021.

Personnel + CHF 30'042 (8%).  
(EPT 3.85 pour 2021 avec heures honorifiques et bénévoles et 3.86 pour 2022).  
En 2021, nous avons perçu des remboursements d'indemnités journalières maladies pour CHF 41'113 contre CHF 21'521 en 2022.

Pension La Forêt + CHF 46'953 (+ 24%).  
1'171 nuitées supplémentaires par rapport à 2021.

Charges exceptionnelles et hors exploitation + CHF 200'857  
Charges principales : CHF 93'847 Excédent CC4 2022 et CHF 103'143 (montant reçu du RRA au terme du contrat cadre 2015-2019 et transféré au fonds de fluctuation réserves).  
Bureau et administration + CHF 14'599 (+ 67%).  
Immobilisations, investissements, énergie et eau - CHF 3'783 (- 10%).  
Amortissements + CHF 1'195 (+ 44%).  
Autres charges d'exploitation + CHF 927 (+ 31%)  
Charges financières + CHF 77 (+ 24%)

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

## Produits

Les produits représentent CHF 1'569'707 et sont répartis ainsi :

36% sont constitués par les contributions de l'OFAS (CHF 574'170)

22% par les subventions de l'Etat du Valais (CHF 348'850)

17% par les recettes des activités (CHF 266'563)

14% par les produits d'exploitation de la Pension La Forêt (CHF 215'387)

9% par les produits exceptionnels (CHF 137'303)

2% par les produits hors exploitation (CHF 27'434)

## Variations des produits 2021-2022

Par rapport à l'exercice 2021, l'on peut noter une augmentation générale des produits de 45% (CHF 483'712).

Les recettes des activités ont augmenté de CHF 58'189 (+ 28%). Celles-ci ont pu se dérouler normalement en 2022 contrairement à l'année 2021.

Nous avons perçu plus de subventions de l'OFAS (CHF 204'563 par rapport à 2021) car les activités réalisées ont été plus nombreuses.

Les subventions de l'État du Valais ont augmenté de CHF 38'914 par rapport à 2021. Seules les prestations réalisées en 2022 ont été comptabilisées : CHF 348'850 (CHF 316'046 pour l'ASA-Valais et CHF 32'804 pour la Pension La Forêt).

Les subventions reçues sur les prestations non réalisées ASA et Pension La Forêt, soit CHF 50'101 sont comptabilisées dans le compte Contributions d'exploitation État du Valais dues.

L'État du Valais nous a accordé pour 2021 une subvention extraordinaire de CHF 149'278.50 par suite des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie (cette somme représente le 80% de la perte à assumer par l'ASA-Valais).

Ce montant a servi à renflouer le fonds de réserve ASA de CHF 69'959, le solde a permis d'absorber le déficit 2021.

Les recettes de la Pension La Forêt sont plus élevées de CHF 61'908 par rapport à l'année 2021 grâce à une bonne occupation.

Les produits exceptionnels sont en augmentation de CHF 124'213 (949%).

Cette différence s'explique par la comptabilisation de la différence entre les estimations de subventions OFAS 2020 et 2021 sur les prestations non réalisées et les CC4 (contributions de couverture).

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

Dans les Produits hors exploitation, une diminution de CHF 4'076 (13%) est à relever.

### **Évaluation des charges administratives**

Pour calculer la répartition des charges, la méthodologie du Zewo a été appliquée. Afin d'obtenir ce label, il est essentiel que la proportion des ressources allouées à l'administration ne dépasse pas une certaine limite.

Les charges de financement représentent 4%. Les charges purement administratives 15% et les charges de projets ou de prestations 81%.

Nadine Cordonier-Zermatten informe que la part consacrée à l'administration ne devrait pas dépasser 25%. L'ASA-Valais est en-dessous de ce plafond. Chaque année, nous procéderons à cette évaluation des charges administratives et d'obtention de financement qui sera transmise au ZEWO.

### **Capital et fonds**

Commentaires sur le capital et les mouvements des fonds :

Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023 (42%) CHF 452'132

Des explications concernant ce fonds ont été données lors de la présentation du bilan.

Fonds de réserve ASA (bénéfices après hors exploitation) (7%) CHF 69'959

Ce fonds qui était à zéro au 31.12.2021 a été renfloué avec une partie de la subvention extraordinaire 2021 de l'Etat du Valais.

Fonds de fluctuation réserves (10%) CHF 103'143

Ces 103'143.20 correspondent à des subventions perçues via l'association faîtière.

Fonds projets hors art. 74 LAI (16%) CHF 171'963

Ce fonds n'a pas été utilisé, ni alimenté en 2022.

Fonds projet Quai 22 Chorale Chœur du Cœur (1%) CHF 11'238

Ce fonds a augmenté de CHF 1'267.15 grâce aux recettes du concert de la chorale du 19 novembre 2022.

Aucun mouvement n'a eu lieu dans le capital de CHF 256'489 (42%).

Une personne présente questionne le lien entre la certification ZEWO et les subventions octroyées à notre association et si l'ASA-Valais est certifiée par d'autres labels.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

L'ASA-Valais a été certifiée Valais Excellence durant plusieurs années. Cette certification demandait un travail conséquent au niveau administratif. Le comité a donc décidé de ne pas le renouveler.

Pour l'OFAS, il est important, aux niveaux comptable et administratif, que l'ASA-Valais obtienne le label de qualité Zewo. Ce label distingue des organisations à but non lucratif, d'utilité publique, qui sont fiables, utilisent les dons qu'elles reçoivent conformément au but, de manière efficiente et axée sur les résultats et informent avec transparence.

Une fois le label obtenu, l'association sera mentionnée dans la liste Zewo et les éventuels donateurs pourront s'y référer.

Mme Sciboz explique que la labellisation ZEW0 n'a pas vocation à faire augmenter les subventions. L'ASA-Valais peut communiquer autour de cette certification.

Il est précisé également que les subventionneurs étatiques, la Confédération par exemple, ne parlent pas d'augmenter leurs subventions.

### **Rapport des vérificateurs**

*Mme Christelle Chevalley-Emery, Réviseur agréée ASR, experte diplômée en finance et controlling Fiduciaire Fiva SA à Sion.*

En l'absence de la vérificatrice des comptes, le rapport est lu par le Trésorier du Comité, M. Christian Pierroz. Mme Christelle Chevalley-Emery, en sa qualité d'organe de révision, a contrôlé les comptes annuels de l'association de l'ASA-Valais pour l'exercice arrêté au 31.12.2022. Les comptes sont conformes et attestés par Mme Chevalley-Emery.

*« En ma qualité d'organe de révision de votre association, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'association ASA-Valais pour l'exercice arrêté au 31.12.2022. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.*

*Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et*

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

*d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.*

*Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.*

Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité.

La Présidente remercie l'Assemblée pour sa confiance et Nadine Cordonier-Zermatten pour la tenue de ces comptes et les explications données.

## 5. BUDGETS 2024

Nadine Cordonier-Zermatten présente les budgets. Des exemplaires se trouvaient également à disposition.

Quelques points peuvent être mis en lumière ici. Les budgets 2024 de l'ASA-Valais et de la Pension La Forêt ont été élaborés en automne 2022 à la demande de l'État du Valais. Il a été difficile d'imaginer pour le secteur prestations de quoi serait fait 2024. Des variations au niveau des activités sont probables.

Les cibles des prestations ont été légèrement modifiées. Le total des charges est supérieur de CHF 17'524,30 par rapport au budget 2023, soit de 1,32%, ce qui correspond exactement à la hausse du coût des activités. Il n'y a rien de particulier à signaler concernant les autres points.

Les recettes ont également augmenté. La variation des produits d'exploitation est de CHF 6'620 (+2,3% par rapport au budget 2023). La subvention de l'État du Valais est quant à elle calculée avec la progression maximale autorisée, soit + 0,5%. Le mandat de prestations avec l'Etat du Valais n'est pas encore signé pour 2024. Ce chiffre n'est donc pas définitif.

L'OFAS ne s'est pas prononcé sur un éventuel soutien pour la période de pandémie, ni sur le contrat cadre 2020-2023. À ce jour, nous n'avons donc aucune certitude sur le montant de la prochaine subvention liée au contrat-cadre 2024-2027. Un sous-contrat sera émis par le RRASA à la fin 2023 uniquement. Le budget 2024 est donc basé sur la subvention accordée lors du contrat-cadre 2020-2023.

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

### **ASA-Valais**

Le déficit prévu est de CHF 99'265.- soit CHF 9'367.- de plus que celui calculé pour 2023. L'objectif est de trouver des fonds et gérer au mieux les frais inhérents aux activités de prestations.

### **Pension La Forêt**

Salaires + CHF 10'665.-

Le total des pourcentages des postes est stable par rapport à 2023 (toujours 2.2 EPT - 221%).

Une augmentation annuelle des parts d'expérience a été prévue.

Les salaires ont été calculés sur la base de l'organigramme et selon l'échelle des traitements de l'Etat du Valais 2022, sans renchérissement.

De plus, CHF 39'000.— de salaires ont été affectés à la cantine scolaire au lieu de CHF 44'240.— en 2023 (cette adaptation est due à la diminution du nombre de repas, il n'y a plus de cantine le mercredi à midi).

Honoraires prestations de tiers pour nettoyages + CHF 3'163.-

Une augmentation de 15% a été prévue en lien avec la hausse du prix de l'essence et sa répercussion sur les coûts de transports du personnel de nettoyage.

Entretien, réparations des extérieurs + CHF 2'500.-

Un supplément a été prévu pour le traçage des lignes de parcage (logos « Handicapé » et « Privé »).

Électricité et combustibles + CHF 3'500.- et + 2'750.-

Une augmentation de 50% du tarif électrique et du prix du mazout a été prévue.

TOTAL DES CHARGES : + CHF 23'381.- par rapport à 2023. L'on peut constater que cette augmentation est en lien avec les postes précédemment cités.

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION : idem que 2023.

Contribution Etat du Valais + CHF 238.-

Augmentation de 0.5%.

### **Déficit 2024**

Le déficit prévu est de CHF 38'624 soit CHF 24'223 en plus par rapport à 2023.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les budgets 2024. La Présidente remercie l'Assemblée pour sa confiance et Nadine pour l'établissement du budget, difficile à réaliser plus d'une année à l'avance avec les incertitudes que cela peut comporter.

## 6. DEMISSIONS – NOMINATIONS

La Présidente annonce l'arrivée de 6 nouveaux membres au total en 2022. Ce qui correspond à la démission de 33 membres et à l'inscription de 39 nouveaux membres participants, pour un total de 552 membres.

Il n'y a pas de démission au sein du comité.

Le comité devant être élu pour une période de 3 ans, il doit être procédé à la réélection de :

- Caroline Monnet – Présidente
- Nadine Claivoz – Vice-Présidente
- Christian Pierroz – Trésorier
- Raoul Werlen – Membre

**L'Assemblée accepte à l'unanimité la réélection du comité.**

La Présidente remercie l'Assemblée pour sa confiance et mentionne que les membres du Comité éprouvent beaucoup de plaisir à exercer cette fonction et à faire connaître l'ASA-Valais à la population.

**Pour mémoire, le comité se compose des membres suivants :**

Présidente : Mme. Caroline Monnet avec droit de signature collective.

Vice-Présidente : Mme. Nadine Claivoz avec droit de signature collective.

Membre et secrétaire : Mme. Sharmila Comby-Nater avec droit de signature collective.

Membre et trésorier : M. Christian Pierroz avec droit de signature collective.

Membres : Mme. Marie Vaudan – M. Raoul Werlen.

## 7. DIVERS

Mme Monnet remercie tous les membres, les partenaires sociaux, les généreuses donateur·trices, les accompagnateur·rices, les enseignant·es, les collaborateur·rices de la Pension et le personnel administratif, les bénévoles ainsi que les civilistes. La liste de tous les donateur·rices se trouve dans le rapport d'activités 2022. Et bien sûr toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre pour le succès de l'ASA-Valais.

Cette année, plusieurs personnes fêtent leurs « dizaines » d'années d'activités au sein de l'ASA-Valais :

M. Didier Clivaz

Encadrant

10 ans d'activité

Av. de Tourbillon 9 - 1950 Sion

Mme Chantal Udry Brugnolo	Enseignante	20 ans d'activité
Mme Vonnie Verselewel	Encadrante	20 ans d'activité
Mme Agnès Von Burg	Enseignante	30 ans d'activité

Un bon cadeau leur sera remis en mains propres. Le comité les remercie vivement.

Pour terminer, Mme Monnet présente les prochains évènements à venir :

03-04.06.23 Troupe de danse inclusive « Qui suis-je? » au festival BewegGrund à Berne  
19.06.23 Assemblée générale Réseau Romand ASA  
21.09.23 Fête de l'ASA-Valais (lieu à confirmer)  
23.09.23 Concert du Chœur du Cœur à la Sacoche - Sierre  
Mai à oct.23 Régates sur le Lac Léman

Mme Caroline Monnet donne l'information qu'il y a la possibilité de louer le voilier le Jangada pour des sorties privées/personnelles, qui représentent des sorties de soutien à l'ASA-Valais.

Il n'y a pas de question de la part de l'Assemblée.

La Présidente clôt l'Assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et les invite à passer à une partie plus récréative et gustative.

La séance est levée à 19h50.

Le Comité

	
Caroline Monnet Présidente	Sharmila Comby Secrétaire

Martigny, le 23 mai 2023/AZ